

**BANQUE
POPULAIRE**



GUIDE TARIFAIRE DES PRODUITS ET SERVICES

**PARTICULIERS - MAROCAINS DU MONDE
À COMPTER DU 12 MARS 2024**

SOMMAIRE

Ces tarifs sont exprimés en dirhams et indiqués HT. Pour les prestations soumises à la TVA, le taux en vigueur au Maroc est de 10 % au 01/10/2019.

5	EXTRAIT STANDARD DES TARIFS
6	OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE <ul style="list-style-type: none">▪ Ouverture, transformation, clôture▪ Relevés de compte▪ Tenue de compte▪ Services en agence
8	BANQUE À DISTANCE
9	VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT <ul style="list-style-type: none">▪ Cartes▪ Virements▪ Prélèvements▪ Chèques
11	OFFRES GROUPÉES DE SERVICES <ul style="list-style-type: none">▪ Solutions Bladi▪ Autres services

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (pack) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

LISTE DES SERVICES	TARIFS EN DIRHAMS
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, SMS, etc)	Gratuit <i>Hors coût fournisseur d'accès Internet</i>
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	Prix public du SMS
Frais de tenue de compte • Ayant un solde < ou = à 20 000 DH • Ayant des soldes dépôts créditeurs > à 20 000 DH	• 10 DH/mois • Gratuit
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	285 DH/an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	Produit non commercialisé en France
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	De 10 DH/an à 1 500 DH/an
Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque	6 DH⁽¹⁾
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	Produit non commercialisé en France
Frais par virement occasionnel vers une autre banque • En agence • Par Internet	• 20 DH/virement • 10 DH/virement <i>Hors coût fournisseur d'accès Internet</i>
Paiement d'un prélèvement (Chaabi Tasdid)	Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement : Gratuit Frais par paiement d'un prélèvement : de 5 à 15 DH⁽²⁾
Commission d'intervention • Valeur <= 2 000 DH • 2 000 < valeur <= 10 000 DH • Valeur > 10 000 DH	• 20 DH • 50 DH • 200 DH

(1) Commission d'intervention en DH, montant exprimé en TTC.

(2) • Prélèvement émis par les organismes et prestataires de services : 5 DH
• Pour les clients : 10 DH
• Pour les clients via SIMT (prélèvements émis par confrères) : 15 DH

11 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

- Opérations particulières
- Incidents de paiement

12 DÉCOUVERT ET CRÉDITS

- Découvert
- Crédits à la consommation
- Crédit immobilier
- Crédit d'investissement
- Crédit d'équipement
- Autres frais et prestations

13 ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

- Épargne bancaire

14 SUCCESSION

14 OPÉRATIONS À L'INTERNATIONAL

- Virements internationaux
- Chèques

15 LISTE DES SERVICES BANCAIRES GRATUITS EXISTANTS

16 RÉSOUDRE UN LITIGE

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

■ Ouverture de compte	Gratuit
■ Transfert de compte vers une autre agence du Groupe Banque Populaire (GBP)	Gratuit
■ Changement des éléments d'identification du compte	Gratuit
■ Clôture de compte	Gratuit

RELEVÉS DE COMPTE

■ Établissement et envoi du relevé de compte mensuel	Gratuit
■ Délivrance d'extrait de compte en agence	10 DH/folio

TENUE DE COMPTE

Frais de tenue de compte

■ Comptes chèque MDM ⁽¹⁾ actifs	
· Ayant un solde < ou = à 20 000 DH	10 DH/mois
· Ayant des soldes dépôts créditeurs > à 20 000 DH	Gratuit
■ Compte en devises	Gratuit
■ Compte sur carnet	Gratuit
■ Compte MDM inactif ⁽²⁾	Gratuit
■ Comptes gelés	
· De 1 à 3 ans	60 DH/trimestre
· De plus de 3 ans	100 DH/trimestre

SERVICES EN AGENCE

■ Versement d'espèces sur votre compte en Dirhams	Gratuit
■ Versement d'espèces sur votre compte en Devise	
· Clients MDM ⁽¹⁾	1 % min. 5 DH
■ Retrait d'espèces auprès de l'agence tenant le compte	
· Sur présentation d'un chèque client ou d'un carnet d'épargne	Gratuit
· Sans chèque :	
– clients ne détenant pas de chéquier ou de carte de retrait	Gratuit
– clients détenant un chéquier ou carte de retrait	25 DH
■ Retrait d'espèces auprès d'une autre agence du Groupe Banque Populaire (GBP) :	
· Sur présentation d'un chèque client	20 DH
· Sur présentation d'un carnet d'épargne :	
– montant ≤ à 1 000 DH	Gratuit
– montant > 1 000 DH	10 DH
· Sur présentation d'un chèque de banque	Gratuit
■ Échanges de monnaie fiduciaire au guichet d'une agence du Groupe Banque Populaire (GBP) (billets de banque et monnaie divisionnaire)	Gratuit
■ Mise à disposition d'un chéquier en agence	Gratuit
■ Délivrance d'attestations de solde	20 DH/attestation
■ Envoi d'un chéquier à domicile sous plis R/AR ⁽²⁾	
· Au Maroc	25 DH
· A l'étranger	30 DH

(1) Marocains Du Monde : marocains résidant à l'étranger.

(2) Compte n'ayant pas enregistré une opération initiée par le client pendant 12 mois.

(1) Marocains Du Monde : marocains résidant à l'étranger.

(2) R/AR : Recommandé avec Accusé de Réception.

BANQUE À DISTANCE⁽¹⁾

ABONNEMENT AUX SERVICES DE BANQUE À DISTANCE

■ Accès à la banque digitale	Gratuit
■ Internet : CHAABI NET (avec ou sans option Bourse en ligne)	Gratuit
■ Téléphone : CHAABI PHONE (serveur vocal)	Gratuit
■ Mobile : CHAABI MOBILE	Gratuit
■ Application mobile de la Banque Populaire (Android, iOS)	Gratuit

FRAIS D'UTILISATION DES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE

■ CHAABI NET	Selon fournisseur d'accès Internet	
■ CHAABI MOBILE	1 DH/SMS	
■ Application mobile de la Banque Populaire / CHAABI NET		
· Consultation de solde		Gratuit
· Demande historique du compte		Gratuit
· Commande de chéquier		Gratuit
· Opposition de carte		Gratuit
· Virement compte à compte :		
– émission d'un virement vers un compte détenu à la Banque Populaire		Gratuit
– émission d'un virement vers un compte détenu dans une autre banque	10 DH	
· Recalcul du mot de passe		Gratuit
· Services de paramétrage et de personnalisation		Gratuit
· Alertes mail		Gratuit
■ Mise à disposition (MAD) vers GAB	2 ‰ du montant min. 20 DH	
■ Mise à disposition (MAD) vers agence	3 ‰ du montant min. 30 DH	
■ Paiement de factures	Selon tarif en vigueur par facturier ⁽²⁾ (Hors commission exigée par votre fournisseur et versée par la banque)	
■ Échanges SMS		Prix public

(1) Hors coût fournisseur d'accès Internet.

(2) Pour plus de précisions, veuillez nous contacter.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES

Cartes bancaires - Cotisations annuelles

■ Carte La Prima	50 DH
■ Carte La Populaire	79 DH
■ Carte La Gold	250 DH
■ Carte La Titanium	800 DH
■ Carte Rizk	10 DH
■ Carte Bladi	35 DH
■ Carte Visa International	285 DH
■ Carte World	1 500 DH

Opérations diverses (par opération et hors cotisation carte)

■ Recharge carte Bladi	5 DH
■ Frais d'opposition (blocage) de la carte	
· Par le client (pour motif perte, vol ou utilisation frauduleuse)	Gratuit
■ Recalcul du code PIN de la carte bancaire	Gratuit
■ Remplacement de la carte bancaire défectueuse non encore utilisée par le détenteur	Gratuit
■ Délivrance de copies de tickets ou de facturettes	20 DH/document

Paielements et retraits par carte bancaire au Maroc

■ Paiements par carte	Gratuit
■ Retraits d'espèces	
· Au guichet automatique bancaire d'une autre banque	6 DH ⁽¹⁾

(1) Commission en DH, montant exprimé en TTC.

VIREMENTS

Frais par virement occasionnel, en dirhams

■ Émission d'un virement vers un compte Banque Populaire	Gratuit
■ Émission d'un virement vers une autre Banque	20 DH
■ Chaabi Cash : mise à disposition des fonds	
· Commission de prise en charge	3‰ du montant avec un minimum de 30 DH
· Commission de règlement	Gratuit
■ Virements de fonds reçus	Gratuit
■ Virement instantané vers une banque confrère <i>(Le jour de l'opération. Pour les comptes sur carnet : le 1^{er} jour de la quinzaine suivant le virement)</i>	
· En agence	30 DH
· GAB	20 DH
· Canal digital	15 DH

PRÉLÈVEMENTS

■ Mise en place du service Chaabi Tasdid (GPA - gestion par prélèvement automatique)	Gratuit
■ Paiement d'un prélèvement	
· Prélèvement émis pour les clients	10 DH
· Prélèvement émis pour les clients, par une banque confrère (via SIMT)	15 DH
· Prélèvement émis pour les Organismes et Prestataires de Services	5 DH

CHÈQUES

■ Délivrance de chèque de banque	25 DH/chèque
■ Encaissement simple	
· Chèque normal	5 DH/chèque
· Chèque de Banque	Gratuit
■ Encaissement avec crédit immédiat	5 DH/chèque
■ Opposition sur perte ou vol de chèque	Gratuit
■ Certification de chèque	25 DH/chèque

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

SOLUTIONS BLADI

■ Pack Bladi	19 DH/mois
■ Pack Bladi Energy	17 DH/mois
■ Pack Bladi Prestige	39 DH/mois
■ Bouquet Bladi Family	99 DH/mois

AUTRES SERVICES

■ Prestation information juridique (pour les détenteurs de Packs Bladi)	50 DH/an
--	----------

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

■ Dépassement sur compte	
· Frais d'intervention :	
– valeur <= 2 000 DH	20 DH
– 2 000 < valeur <= 10 000 DH	50 DH
– valeur > 10 000 DH	200 DH
■ Blocage de comptes (saisies arrêts et saisies conservatoires)	500 DH

INCIDENTS DE PAIEMENT

Sur chèque, en dirhams

■ Déclaration au Service Central des Incidents de Paiement	100 DH/chèque
■ Retour chèque impayé au cédant	25 DH/chèque
■ Rejet de chèque pour motif de vice de forme	Gratuit
■ Protestation de chèque impayé	500 DH/chèque
■ Représentation d'un chèque	10 DH/chèque

Sur virement et mise à disposition en dirhams

■ Frais de gestion d'une mise à disposition non réclamée	15 DH/trimestre
--	-----------------

DÉCOUVERT ET CRÉDITS

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

DÉCOUVERT

■ Frais de dossier	1,75 % du montant du découvert
· Minimum	100 DH
· Maximum	500 DH

CRÉDITS À LA CONSOMMATION

Crédit Moujoud

■ Frais de dossier	1,25 % du montant du crédit
· Minimum	150 DH
· Maximum	1 500 DH

Crédit d'opportunité

■ Frais de dossier	0,20 % du montant du crédit
· Minimum	500 DH
· Maximum	2 500 DH

CRÉDIT IMMOBILIER

■ Frais de dossier	0,1 % du montant du crédit
--------------------	----------------------------

CRÉDIT D'INVESTISSEMENT MDM

■ Frais de dossier	1,25 % du montant du crédit
· Minimum	150 DH
· Maximum	1 500 DH

CRÉDIT D'ÉQUIPEMENT MDM

■ Frais de dossier	1,25 % du montant du crédit
· Minimum	150 DH
· Maximum	1 500 DH

AUTRES FRAIS ET PRESTATIONS

■ Confirmation de découvert	0,50 % du montant de l'autorisation
· Minimum	20 DH
■ Changement d'option de taux du crédit	1 % sur l'encours du crédit
■ Retour d'impayés au cédant	
· Effets pris à l'encaissement simple	25 DH par effet
· Effets pris à crédit immédiat en valeur	25 DH par effet
· Effets pris à crédit immédiat en intérêt	25 DH par effet

AUTRES FRAIS ET PRESTATIONS (SUITE)

■ Gestion des échéances impayées	
· Frais d'envoi de la première lettre de rappel	40 DH
· Frais d'envoi de la deuxième lettre de rappel	50 DH
· Frais d'envoi de la troisième lettre de rappel	60 DH
· Frais d'envoi de la lettre de mise en demeure par la Banque	200 DH
· Frais d'envoi de la lettre de mise en demeure par l'avocat de la Banque	500 DH
■ Établissement des actes de garanties y compris les avenants et protocoles d'accord	200 DH
■ Établissement des contrats de crédit y compris les avenants et protocoles d'accord	200 DH
■ Établissement de lettre d'engagement délivrée en faveur des vendeurs y compris les notaires	100 DH
■ Établissement d'attestations de crédit	100 DH
■ Frais d'expertise de biens immobiliers	
· Par les services de la Banque ⁽¹⁾	500 DH
· Par un cabinet externe ⁽²⁾	Tarif du cabinet externe
■ Délivrance de la main levée	500 DH

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

ÉPARGNE BANCAIRE

Compte sur carnet

■ Ouverture d'un compte sur carnet	Gratuit
■ Rémunération	Taux réglementaire BAM ⁽³⁾
■ Solde minimum	100 DH
■ Solde maximum en capital	400 000 DH

Dépôt à terme (DAT)

■ Ouverture d'un DAT	Gratuit
■ Rémunération	Nous consulter ⁽⁴⁾
■ Frais d'avance sur DAT	Taux de rémunération accordé + 200 points de base

(1) Hors frais de déplacement plafonné à 3 500 DH.

(2) Frais externe plafonné à 3 500 DH.

(3) BAM : Bank Al-Maghrib.

(4) Selon la grille des taux en vigueur.

SUCCESSION

- Règlement de succession
 - Montant de la succession inférieur à 5 000 DH **150 DH**
(dans la limite du solde)
 - Montant de la succession supérieur à 5 000 DH **1 % du montant avec un minimum de 250 DH et un maximum de 2 000 DH**

OPÉRATIONS À L'INTERNATIONAL

VIREMENTS INTERNATIONAUX

- Rapatriement de devises de l'étranger, clients MDM⁽¹⁾
 - Commission **1 %**
 - Montant minimum du rapatriement **1 000 DH**
 - Frais de dossier **30 DH**
- Transfert de devises à l'étranger
 - Commission **1,5 %**
 - Montant minimum **50 DH**
 - Frais Swift **50 DH**
 - Frais de dossier **30 DH**
- Réception d'un transfert d'argent des ITF (Institutions de Transferts Financiers) **Gratuit**
- Réception d'un transfert d'argent Chaabi Bank
 - Bladi Cash (transfert d'argent espèces) **1 % du montant transféré**
 - Bladi Compte (transfert vers un compte BP⁽²⁾) **1 % du montant transféré**
 - Bladi Check (transfert vers un compte BP⁽²⁾ par chèque en Euro) **1 % du montant transféré**
 - Bladi Prelev (transfert par prélèvement automatique) **1 % du montant transféré**
 - Bladi Vir (transfert par virement émis d'un compte bancaire à l'étranger) **1 % du montant transféré**

CHÈQUES

- Émission de chèque en devises **100 DH/chèque**

(1) Marocains Du Monde : marocains résidant à l'étranger.
(2) BP : Banque Populaire

LISTE DES SERVICES BANCAIRES GRATUITS EXISTANTS

Conformément à la Directive BAM⁽¹⁾ n° 1/G/10 du 03/05/2010

- 1- Ouverture de comptes
- 2- Délivrance de chéquier
- 3- Délivrance du livret d'épargne
- 4- Domiciliation de salaire
- 5- Délivrance d'attestation du relevé d'identité bancaire
- 6- Versement en espèces (hors acquittement du montant du timbre fiscal)
- 7- Retrait d'espèces auprès du guichet détenteur du compte à débiter, à l'exclusion des retraits par chèque au guichet pour les clients détenteurs d'un chéquier
- 8- Retrait d'espèces sur présentation d'un livret d'épargne auprès du guichet détenteur du compte à débiter
- 9- Retrait auprès des guichets automatiques bancaires de l'établissement détenteur du compte
- 10- Émission de virements de compte à compte, entre particuliers au sein de la même banque
- 11- Réception de virements nationaux
- 12- Réception de mises à disposition nationales, au sein du même établissement
- 13- Établissement et envoi du relevé de compte au client
- 14- Consultation et édition du solde et de l'historique du compte à travers les guichets automatiques bancaires et/ou internet, hors frais de souscription de ces canaux de distribution
- 15- Changement des éléments d'identification du titulaire du compte
- 16- Clôture de compte
- 17- Accès à la banque Directe en consultation pour les clients particuliers
- 18- Recalcul du code PIN de la carte bancaire
- 19- Opposition pour perte ou vol de la carte bancaire
- 20- Remplacement de la carte bancaire défectueuse non encore utilisée par le détenteur
- 21- Rejet de chèque pour motif de vice de forme
- 22- Opposition pour perte ou vol de chèque

(1) BAM : Bank Al-Maghrib.

RÉSoudre UN LITIGE

1. VOTRE PREMIER INTERLOCUTEUR

■ L'AGENCE

En cas de problème ou d'insatisfaction, rapprochez-vous de votre conseiller clientèle ou de votre chef d'agence.

■ OU LE CENTRE RELATION CLIENT

- Par téléphone : 0 806 80 42 36
(service gratuit non surtaxé, prix d'un appel local)
- Par email : crc@banquechaabi.fr

2. VOTRE DEUXIÈME INTERLOCUTEUR

■ LE SERVICE SUPPORT CLIENT

En cas de désaccord avec la réponse apportée ou si aucune solution n'a pu être trouvée, vous pouvez déposer votre réclamation :

- Par courrier simple à l'adresse suivante :
CHAABI BANK - Service Support Client
49 avenue Kléber 75016 PARIS
- Ou par email : supportclient@chaabibank.fr

3. VOTRE TROISIÈME INTERLOCUTEUR

■ LE MÉDIATEUR

Le Médiateur exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre d'une Charte de la Médiation disponible sur www.chaabibank.fr, qui précise notamment son champ de compétence et les conditions de son intervention. Vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur en transmettant votre demande :

- Par voie postale à l'adresse suivante :
Le Médiateur - Service de médiation
auprès de la Fédération Bancaire Française
C.S. 151 - 75422 PARIS Cedex 09
- Par internet sur le site : www.lemediateur.fbf.fr, en remplissant le formulaire dédié de dépôt de la réclamation.

Le Médiateur vous répondra directement dès la réception du dossier complet, en vous faisant connaître sa position fondée sur l'équité au vu des faits et arguments des parties. Par la saisine du Médiateur, vous autorisez expressément Chaabi Bank à lui communiquer les informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

Après la signature de la convention de compte avec votre agence bancaire Banque Populaire sise au Maroc, vos opérations bancaires seront exécutées dans ce pays conformément à la législation et à la réglementation marocaines.

Pour toute réclamation relative à la gestion de votre compte et de vos moyens de paiement, veuillez transmettre l'ensemble des documents justificatifs à l'un des interlocuteurs suivants :

1. VOTRE PREMIER INTERLOCUTEUR

■ L'AGENCE AU MAROC

- **Directement à l'agence** : auprès de votre conseiller commercial ou du directeur de l'agence domiciliataire de votre compte au Maroc.
- **Par courrier ou par téléphone** : les coordonnées de votre agence sont disponibles sur le site web : www.groupebcp.com

2. VOTRE DEUXIÈME INTERLOCUTEUR

■ LE SERVICE SUPPORT CLIENT, à travers :

- **Le Centre de Relation Client de la Banque Populaire**
Par téléphone : 01 71 14 77 95 (Prix d'un appel local)
- **Internet**
 - A travers le site web institutionnel : www.groupebcp.com
 - Via Chaabi Net ou l'application mobile de la Banque Populaire - Rubrique « Contactez-nous ».

La Banque Populaire s'engage à vous répondre sous 40 jours ouvrés à compter de la date de réception de votre réclamation. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, la Banque s'engage à vous en informer.

A défaut d'une réponse satisfaisante ou en l'absence d'une réponse dans les délais impartis, vous pourrez saisir immédiatement :

3. VOTRE TROISIÈME INTERLOCUTEUR

■ LE MEDIATEUR

- Par courrier :
Angle avenue Hassan II et rue Ahmed TOUKI
BP 15807 - Casa Principale
20080 CASABLANCA, Maroc
- Par email : lemediateur@cmmb.ma
- Sur le site Internet : www.cmmb.ma

4. VOTRE QUATRIÈME INTERLOCUTEUR

■ BANK AL-MAGHRIB

Direction de la Supervision Bancaire
Tour CFC First, 24^{ème} étage, Lot 57
Quartier Casa-Anfa, Hay Hassani
CASABLANCA, Maroc

Tout litige sur l'exécution de votre convention de compte avec la Banque Populaire sera porté devant les tribunaux compétents du Maroc.

VOS CONTACTS CHAABI BANK

- **TÉLÉPHONE**

0 806 80 42 36 (*service gratuit non surtaxé, prix d'un appel local*)

- **MAIL**

crc@banquechaabi.fr

- **COURRIER**

Chaabi Bank - Centre Relations Clients
5 bis rue Le Tasse - 75016 PARIS

- **LE SERVICE SUPPORT CLIENT**

supportclient@chaabibank.fr

- **VOTRE CONSEILLER EN AGENCE**

Liste des agences sur www.chaabibank.fr



**Tarifs en vigueur à compter du 12 Mars 2024,
exprimés HT.
Valables jusqu'à nouvelle édition.**

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

S.A au capital de 2.033.124.730,00 DH

Régie par le Dahir n°1-00-70 du 17 Octobre 2000 (Loi n°12.96)

R.C. Casa 28173 - C.N.S.S. 1698648 - I.F.01084612

Patente 34770085 - I.C.E : 001534931000016

Siège social : 101, Bd Mohamed Zerkouni - B.P 10.622 - 20100 Casablanca

Tél : (212) 05.22.20.25.33 / 05.22.22.41.11 - Fax : (212) 05.22.22.26.99 /

05.22.20.93.40

www.groupebcp.com

Crédit photo : Shutterstock Images

Ne pas jeter sur la voie publique

Imprimé par Imprimerie Fèvre

72 avenue du Président Wilson 93100 Montreuil

F.B.R.R.CTPM01F.1223

